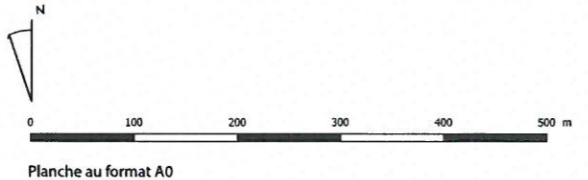


Département des Bouches-du-Rhône
 Commune de
 Châteauneuf-le-Rouge

Plan Local d'Urbanisme
 4.1 Documents graphiques
 du règlement

4.1.2. Le Centre-Village et la Cardeline

- ▭ Limite de zone
- ▭ Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ▭ Espace boisé classé
- Élément remarquable à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Élément remarquable à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Zone non aedificandi (recul de 100 mètres par rapport à la station d'épuration)



PLU prescrit le 14 octobre 2015
 PLU arrêté le 20 décembre 2017
 PLU approuvé le 24 octobre 2019

Echelle : 1/2500°



Planche au format A0